

" DROITS et DEVOIRS de nos RESPONSABLES ASSOCIATIFS "

ENTE Valenciennes du mardi 20 juin 2017 (10h00) au jeudi 22 juin 2017 (13h00)

NOM..... PRÉNOM.....

A.S.C.E N° CARTE D'ADHÉRENT N°.....

FONCTIONS AU SEIN DE L'A.S.C.E.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE COMPLETE.....

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL.....

ADRESSE e.mail.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

TÉLÉPHONE PERSONNEL..... TÉLÉPHONE PORTABLE.....

ADRESSE e.mail.....

ACCUEIL – SÉJOUR (à compléter absolument)

Arrivée : Jour.....Heure.....Moyen de transport.....

Départ : Jour.....Heure.....Moyen de transport.....

création d'un badge d'accès temporaire pour véhicule

Hébergement (mis à disposition gracieusement par l'Ente)

non..... oui..... chambre simple

Nuitées des lundi mardi mercredi

Restauration (payée directement et individuellement par le stagiaire)

Repas midi des mardi mercredi jeudi

Repas soir des lundi mardi mercredi

J'atteste avoir pris connaissance des recommandations relatives à ma candidature (inscription, coût et séjour), indiquées dans le descriptif du stage, et reportées au verso de la présente fiche d'inscription.

(lu et approuvé, date, nom et signature du Candidat)

AVIS MOTIVÉ DU PRÉSIDENT DE L'A.S.C.E

.....
.....
.....

NB : Cette fiche n'implique pas nécessairement l'inscription définitive. Les candidatures sont acceptées en fonction de leur date de réception au bureau de NICE.

A.....le.....

(date, nom et signature du Président)

Veuillez retourner cette fiche accompagnée d'un chèque établi à l'ordre de la FNASCE de 45 € (frais d'inscription), pour le 29 mai 2017 au Bureau Formation à l'adresse suivante : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - D.D.Territoires et Mer - FNASCE - Mme Maryse GARANDEAU - CADAM - 147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

MODALITÉS DE PARTICIPATION A UN STAGE

CANDIDATURE

Seules seront validées les candidatures confirmées par la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée du chèque de 45 € / pers pour frais d'inscription ; le tout transmis dans les délais au bureau formation de Nice.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription seront désormais encaissés avant le stage.

Les frais d'inscription seront remboursés à condition que la personne inscrite ait bien assisté au stage et après réception de sa fiche d'évaluation.

Les frais d'inscription resteront acquis à la Fnasce si un désistement n'est pas signalé au plus tard 48 h avant le stage.

HÉBERGEMENT -ne concerne pas le présent stage-

La Fnasce pose une option sur un certain nombre de chambres à un tarif négocié.

Toutefois, comme il est précisé dans chaque descriptif et rappelé dans chaque message d'information, les réservations seront à faire par le stagiaire lui-même auprès de l'établissement hôtelier indiqué. A défaut de réservation, les options sur les chambres seront levées une semaine avant le début du stage.

En cas de désistement, en tout ou partie du stage, il appartiendra au stagiaire de contacter l'hôtel par téléphone pour annuler ou modifier son hébergement.

A défaut, le stagiaire devra s'acquitter du prix de la chambre non utilisée.

FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour (repas, hébergement) seront à régler sur place et directement aux prestataires par le stagiaire.

CP Formation - décembre 2016

UTILISATION DE VÉHICULES PERSONNEL OU DE SERVICE

Il est indispensable de remplir l'ordre de déplacement pour toute utilisation d'un véhicule, qu'il soit personnel ou de l'État **AVANT** son utilisation.

Une copie doit être dans le véhicule car en cas d'accident ou de panne, il faut appeler l'assistance dont le numéro de téléphone figure sur le document ainsi que le numéro de contrat.

De même, il faut remplir le constat en mettant les renseignements qui sont indiqués sur le modèle.

Respectez précisément les procédures notamment sur les mentions du constat amiable, car dans le cas contraire, tout étant informatisé, on ne peut plus rattraper la situation.

Odile BLANCHET - FNASCE – Responsable Assurances - juin 2010

Ces dispositions s'appliquent à toutes les Asce, même les Asce d'accueil.